

Édition  
**2025**

Références Économiques en

# AGRICULTURE



Résultats 2024

# Introduction et avant-propos

Cette étude repose sur les résultats économiques des producteurs en agriculture biologique adhérents aux Cerfrance\*, ayant clôturé leur exercice sur l'année 2024.

Elle a pour objectif de mettre en lumière la situation économique de ces exploitations et de mieux cerner les enjeux auxquels les producteurs sont aujourd'hui confrontés.

Les productions analysées concernent notamment la viande bovine, le lait, les œufs, le maraîchage, la viticulture et les grandes cultures, des productions couramment pratiquées par nos adhérents.



\* Seine Normandie, Normandie Ouest, Orne, Mayenne - Sarthe, Maine-et-Loire, Nord-Pas-de-Calais, Champagne Nord Est Île-de-France, AVM Convergence.



# Sommaire

---

- Le contexte du marché bio et les résultats de l'ensemble des producteurs



04

- La filière viande bovine

06



- La filière laitière

07



- La filière œufs de consommation

08



- La filière viticole

09



- La filière légumes

10



- La filière grandes cultures

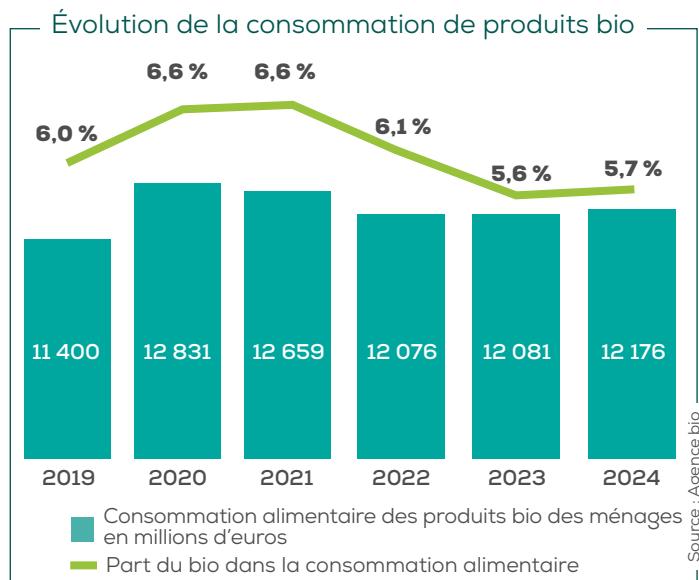
11



# Le marché bio et les résultats de l'ensemble des producteurs

## Le marché bio et les résultats de l'ensemble des producteurs

### Le marché de la bio se stabilise à 12 milliards d'Euros



En 2024, le marché du bio progresse modestement de 0,8 % en valeur, sous l'effet d'une légère érosion des volumes (-1,1 %) et d'une hausse des prix à la consommation (+1,9 %). Cette apparente stabilité masque toutefois des évolutions notables dans les habitudes de consommation des produits biologiques.

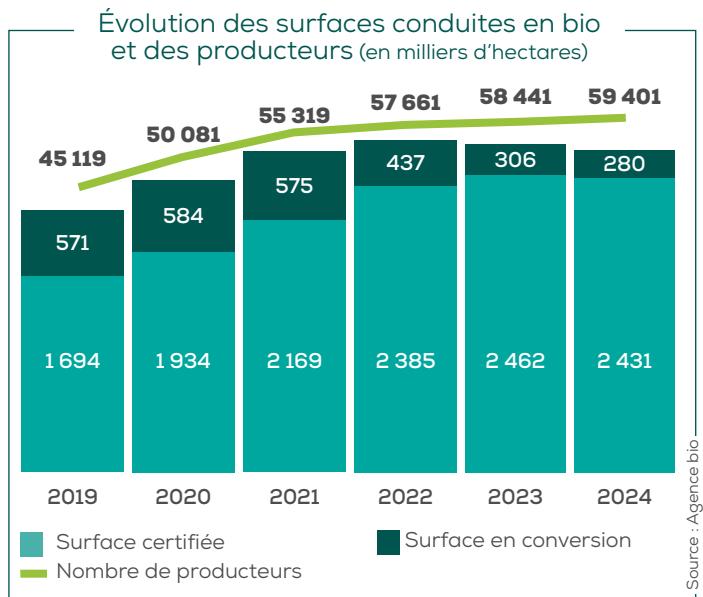
Les grandes et moyennes surfaces (GMS) ne jouent plus leur rôle de moteur dans le développement du marché. Avec la hausse générale des prix alimentaires, la demande en produits issus de l'agriculture biologique se contracte. Les distributeurs choisissent de réduire les linéaires dédiés au bio : entre 2022 et 2024, le nombre de références a diminué de 22 %.

Les consommateurs occasionnels délaisse les produits bio au profit d'autres labels – "zéro pesticide", "lait de pâturage", "œufs plein air", "Nutri-Score" – jugés plus abordables et répondant tout aussi bien à leurs attentes en matière de santé et de bien-être animal. Les consommateurs convaincus, bien que minoritaires, se tournent de plus en plus vers les magasins spécialisés et les circuits courts, qui enregistrent respectivement des hausses de 6,9 % et 7,4 %. Ainsi, la part des GMS dans la distribution de produits bio est passée de 52 % en 2020 à moins de 45 % en 2024.

Parallèlement, les ventes dans la restauration hors foyer continuent de progresser (+8 %), mais sur des volumes encore marginaux. Ce segment représente seulement 7 % des ventes de produits bio, alors même que les Français prennent un repas sur cinq hors domicile. Les objectifs de la loi Egalim : atteindre 20 % de bio dans la restauration collective sont encore loin d'être atteints. La restauration hors foyer n'a donc pas joué le rôle de relais de croissance espéré pour soutenir le développement du marché et sa massification.

Cette tendance se confirme au début de l'année 2025 : les ventes stagnent dans les GMS, tandis qu'elles progressent dans les autres circuits de distribution, sans toutefois retrouver les croissances à deux chiffres d'avant la crise du Covid-19. Les filières longues (lait, viandes) restent en difficulté, alors que les fruits et légumes, majoritairement commercialisés en vente directe ou en magasins spécialisés, retrouvent des couleurs.

### Un développement de la production en suspens



L'année 2024 s'inscrit dans la continuité de 2023 : les surfaces certifiées en bio reculent de 2 %, tandis que le nombre de producteurs progresse dans les mêmes proportions.



En raison de l'absence de nouveaux débouchés dans les grandes et moyennes surfaces, les filières longues et intégrées (lait, porc, volaille, œufs, céréales, etc.) cherchent à réduire la part de leurs productions biologiques déclassées en conventionnel. **Les conversions vers le bio sont à l'arrêt, et 3 726 exploitations ont cessé leur certification, soit 6 % des producteurs.** Parmi elles, les deux tiers poursuivent leur activité en conventionnel, tandis qu'un tiers a arrêté définitivement son activité agricole, souvent en raison d'un départ à la retraite. Ces exploitations sont, dans la majorité des cas, reprises par des agriculteurs conventionnels. **Les dé-conversions restent limitées, car la bonne tenue des prix en conventionnel, notamment pour les principales productions animales, permet de maintenir le revenu des producteurs déjà convertis.** Seuls les agriculteurs initialement motivés uniquement par une plus-value économique à court terme choisissent de revenir au conventionnel.

Dans le même temps, **4 500 nouveaux producteurs ont rejoint la filière bio.** Il s'agit principalement d'exploitants orientés vers la vente directe, privilégiant la proximité avec le consommateur. Pour eux, le choix du mode de production biologique fait partie intégrante de leur projet professionnel, même en l'absence de plus-value économique immédiate.

Sans aides spécifiques pour soutenir les revenus des agriculteurs biologiques, **l'objectif environnemental des pouvoirs publics d'atteindre plus de 20 % des terres agricoles conduites en bio s'éloigne encore un peu plus.** En effet, la reprise des conversions au sein des exploitations en place reste étroitement conditionnée à une relance de la consommation dans les GMS et la restauration collective, qui demeurent les principaux débouchés pour les exploitants intégrés dans les filières longues.

## Les résultats des producteurs en agriculture biologique

Cette étude porte sur les résultats économiques des adhérents Cerfrance de l'Atelier des études économiques. Les exploitations en bio partiel (dont la production principale n'est pas certifiée en agriculture biologique) ou en conversion ne sont pas retenues.

### Des systèmes de production diversifiés

- **54 %** ont un atelier grandes cultures
- **40 %** ont un troupeau laitier
- **23 %** ont un atelier vaches allaitantes
- **8 %** ont un atelier avicole (chair et/ou poules pondeuses)
- **9 %** ont une activité de maraîchage ou légumière
- **5 %** ont des surfaces en arboriculture
- **2 %** ont une activité viticole
- **1 %** ont une production porcine

Les exploitations en agriculture biologique présentent des systèmes diversifiés. Dans la majorité des cas, un atelier de grandes cultures est présent. Sa surface est en moyenne d'une cinquantaine d'hectares. **Dans 80 % des exploitations, un ou plusieurs ateliers animaux y sont associés, assurant ainsi une complémentarité entre les productions** : l'atelier de culture fournit un concentré de production aux bovins, tandis que l'atelier animal contribue à la fertilité des sols.



## Surfaces et main-d'œuvre

Les exploitations en agriculture biologique mobilisent en moyenne 2,44 unités de travail humain (UTH), principalement issues du cadre familial. **Les salariés représentent 40 % des effectifs et interviennent dans plus de la moitié des exploitations.**

Avec une surface agricole utile (SAU) moyenne de 109 hectares, ces exploitations affichent **une dominante d'élevage** : plus de 70 % des producteurs sont des éleveurs. En moyenne, 69 hectares sont consacrés à la production fourragère, dont 60 hectares de prairies permanentes ou temporaires.

## Des exploitations financièrement solides malgré la crise de surproduction

Malgré la crise de surproduction qui touche actuellement la filière, les exploitations biologiques présentent en moyenne **une situation financière solide**, avec un taux d'endettement de 52 % et une trésorerie nette globale de 31 200 €. Ces systèmes se caractérisent par une gestion économique en intrants : moins de 35 % du produit hors aides est consacré à leur achat. Les prix rémunérateurs du lait et de la viande sur le marché conventionnel contribuent à limiter les pertes lorsque la production biologique est écoulée sur ce même marché. **Le résultat courant par unité de travail familial s'élève à 26 100 €, permettant aux producteurs de maintenir un niveau de revenu moyen satisfaisant**, même s'ils ne bénéficient pas pleinement de la hausse des prix à la production. Cependant, cette moyenne masque d'importantes disparités entre filières, avec un écart de revenu d'environ 35 000 € entre les maraîchers, qui affichent les résultats les plus faibles, et les producteurs laitiers. Par ailleurs, 20 % des exploitants présentent un revenu négatif, les plaçant dans une situation économique fragile.

L'analyse des résultats révèle enfin de fortes variations au sein même de chaque système de production, soulignant la diversité des performances économiques dans la filière biologique.

**La récolte de céréales 2024, marquée par des rendements médiocres, fragilise également les revenus des exploitants.** Les exploitations clôturant leur exercice au second semestre présentent un revenu disponible inférieur de 14 000 € par unité de travail humain familial (UTHF) par rapport à celles clôturant au premier semestre.



# La filière viande bovine

## Tendance de marché : la filière bio bénéficie actuellement de la pénurie de bovins dans la filière conventionnelle.

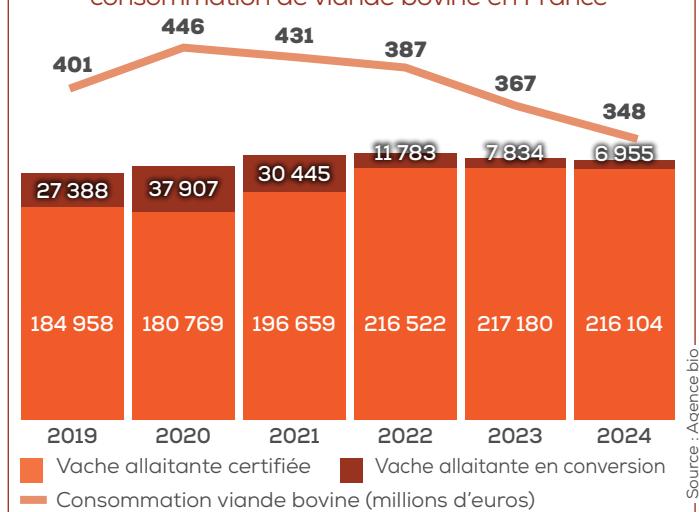
Les effectifs de vaches allaitantes certifiées bio se stabilisent à 216 000 têtes. Cependant, les cheptels en conversion ne seront pas suffisants au cours des deux prochaines années pour compenser les cessations d'activité, notamment liées aux départs à la retraite. Dans le contexte actuel du marché, les conversions sont quasiment à l'arrêt, et seules les installations de jeunes agriculteurs permettent de compenser partiellement ces départs.

Le marché de la viande bio est en recul. Les abattages de gros bovins diminuent : -11 % pour les animaux allaitants et -3 % pour les animaux laitiers en 2024. Le chiffre d'affaires de la filière recule à nouveau en 2024, retrouvant son niveau d'il y a sept ans, alors même que les prix à la consommation ont fortement augmenté sur la même période.

Face au manque de disponibilité d'animaux dans la filière conventionnelle, un nombre croissant de bovins bio sont directement valorisés dans le circuit conventionnel, dès leur départ de l'exploitation.

Par ailleurs, l'absence de demande en gros bovins allaitants ne permet pas de réunir les conditions nécessaires au développement d'une filière d'engraissement. Les broutards issus des ateliers allaitants biologiques sont engrangés dans des élevages conventionnels.

### Évolution du nombre de vaches allaitantes et de la consommation de viande bovine en France



Cette tendance met en lumière les difficultés auxquelles la filière allaitante est confrontée. Les consommateurs occasionnels de produits bio se tournent vers d'autres labels plus accessibles, tandis que les consommateurs réguliers réduisent leur consommation pour des motifs environnementaux diététiques et financiers. Ils privilient désormais des portions plus petites et davantage de viande hachée, une demande à laquelle la filière allaitante peine à s'adapter.

Quel que soit le label de qualité, le nombre de bovins disponibles reste insuffisant pour répondre à la demande. L'amélioration des cotations de la viande bovine permet néanmoins aux producteurs biologiques de mieux valoriser leurs animaux à la sortie des élevages.

## Les revenus des éleveurs allaitants soutenus par la hausse des prix de la viande bovine

L'étude porte sur les résultats des exploitations spécialisées bovins viande en agriculture biologique.

### Surfaces et main-d'œuvre

Dans ces systèmes, la main-d'œuvre représente en moyenne 1,54 UTH (unité de travail humain), les salariés étant peu présents. Seule une exploitation sur quatre emploie des salariés.

La surface moyenne des exploitations est de 140 hectares, principalement consacrée à l'élevage, dont 117 hectares de surfaces fourragères dédiées majoritairement à la production d'herbe. Seule la moitié des producteurs dispose d'un atelier de cultures d'une superficie moyenne de 40 hectares, permettant la production de concentrés à la ferme, indispensables pour la finition des animaux.

### Une rentabilité toujours dépendante des aides de la PAC

Avec un taux d'endettement de 45 % et une trésorerie nette globale de 20 600 €, ces exploitations présentent généralement une situation financière solide, avec des stocks financés à long terme. Cependant, 10 % des exploitations affichent de grandes fragilités : elles ont un fonds de roulement négatif et financent une partie de leurs immobilisations à court terme.

Le résultat courant s'élève à 23 600 € par UTH. Le manque généralisé de bovins sur le marché contribue à conforter le revenu des producteurs. Ces systèmes autonomes sont également préservés de la volatilité des prix des matières premières, avec des achats d'aliments limités à 210 € par vache.

Toutefois, ces exploitations restent dépendantes des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), qui représentent 73 % de la valeur ajoutée. Dans 30 % des élevages, la valeur ajoutée est inférieure aux aides perçues. La fin des aides au maintien de l'agriculture biologique pourrait ainsi compromettre les revenus de ces éleveurs. À noter que 20 % des exploitations ont une dépendance aux aides inférieure à 60 % ; dans ces fermes, la production de viande bovine génère une valeur ajoutée significative.

Les principaux leviers pour améliorer la performance économique de ces élevages sont :

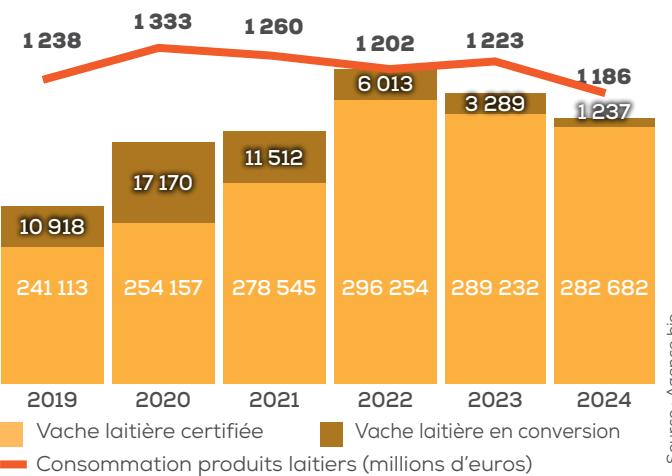
- **Une meilleure valorisation des produits** : L'écart de produit viande entre les groupes les plus et les moins performants atteint 325 € par vache. Les élevages les plus performants engrangent partiellement les mâles et terminent les animaux, disposant de 18 hectares supplémentaires de céréales et autres fourrages. Le prix des vaches de réforme est supérieur de 200 €, et celui des bœufs de 560 € par animal vendu.
- **Une intensification maîtrisée** : Le chargement par hectare est supérieur de 0,16 UGB sans dégrader la marge brute, reflétant une maîtrise technique du pâturage.

# La filière laitière

## Tendance de marché : Les volumes déclassés en conventionnel sont en diminution depuis le début de l'année 2025

La filière laitière a été fortement impactée par la baisse des ventes dans les grandes et moyennes surfaces (GMS). En effet, le développement de la filière s'est construit avec la démocratisation de la consommation de produits bio. Plus des deux tiers des produits laitiers sont commercialisés en GMS et sont le plus souvent achetés par des consommateurs occasionnels. Les distributeurs se sont adaptés à la demande des consommateurs pour des produits moins coûteux. D'autres labels (lait de pâturage, de montagne, locaux, etc.) développés par les industriels ont pris le pas sur les produits bio. Depuis 2021, le nombre de références de produits biologiques a diminué de 11 % pour le lait liquide, de 30 % pour l'ultra-frais et de 40 % pour les fromages en libre-service. Depuis quatre ans, les ventes de produits laitiers décroissent de 8 à 11 % par an en volume. En 2024, le chiffre d'affaires de la filière revient à son niveau de 2018. Dans le même temps, la collecte a continué d'augmenter jusqu'en 2023 sous l'effet des conversions passées et des bonnes récoltes fourragères successives. Si l'on considère que le volume de fabrication de lait conditionné et de produits laitiers est, en 2024, inférieur d'environ 15 % à celui de 2019, alors que le cheptel de 2024 est supérieur de 13 % à celui de 2019, on mesure l'ampleur du déséquilibre. Ainsi, 30 % des volumes collectés sont directement utilisés pour la fabrication de produits laitiers "standards". Une laiterie sur deux valorise une partie de sa production issue de lait bio sous un packaging classique (environ 10 % des volumes en moyenne).

Évolution du nombre de vaches laitières et de la consommation de lait et de produits laitiers en France



Depuis cinq ans, les laiteries ont donc mis les conversions à l'arrêt. Les installations de jeunes se font principalement sur des élevages déjà convertis et ne permettent pas de compenser tous les arrêts d'activité, notamment ceux liés aux départs à la retraite. Depuis 2023, le troupeau laitier bio diminue de 3 % par an. Face à cette crise de surproduction, le prix du lait à la production n'a pas chuté. La hausse des prix sur le marché conventionnel a permis de limiter les pertes liées aux déclassements. Toutefois, la plus-value bio a été en moyenne divisée par deux en l'espace de quatre ans.

La situation se stabilise en 2024 : la baisse de la collecte est équivalente à celle des fabrications de produits biologiques. Les premiers mois de 2025 laissent entrevoir un début de retournement de tendance. Le nombre de livreurs a diminué de 7 % en un an et retrouve son niveau de 2019. Les fabrications se stabilisent sur le premier trimestre et augmentent de 2 % sur le deuxième, tirées par la reprise de la consommation en magasins spécialisés et dans la restauration hors foyer. Les volumes de lait déclassés diminuent pour première fois depuis 2021.

## Des producteurs de lait qui résistent à la crise

L'étude porte sur les résultats des exploitations spécialisées en production laitière en agriculture biologique.

### Surfaces et main-d'œuvre

Dans ces systèmes laitiers, la main-d'œuvre représente en moyenne 2,21 Unités de Travail Humain (UTH). Près de la moitié des éleveurs emploient au moins un salarié à mi-temps, les salariés constituant environ 30 % de la main-d'œuvre totale.

La surface moyenne des exploitations s'élève à 120 hectares, majoritairement consacrée à l'élevage. Parmi celles-ci, 104 hectares de Surface Fourragère Principale (SFP) sont dédiés principalement à la production d'herbe. En complément, un atelier de cultures de 10 hectares est mis en place afin de contribuer à l'alimentation du troupeau.

Le troupeau moyen compte 80 vaches laitières, traduisant un équilibre entre production fourragère et production animale, dans une logique de gestion axée sur l'autonomie alimentaire.

### Les écarts de prix de vente du lait se creusent entre les producteurs.

Dans un contexte de surproduction, les producteurs de lait bio font preuve d'une grande résilience face à la crise. Le prix du lait s'établit à 516 € pour 1 000 litres, se rapprochant désormais des niveaux observés en production conventionnelle. Depuis trois ans, 40 % du lait biologique est écoulé directement sur le marché conventionnel. La filière bénéficie ainsi, de manière indirecte, des prix rémunérateurs du secteur conventionnel ainsi que des cours élevés de la viande bovine.

Le résultat courant se maintient à 29 600 € par agriculteur. Avec un taux d'endettement de 50 % et une trésorerie nette moyenne de 32 800 €, ces systèmes économies en intrants confirment leur capacité de résistance face à la crise de surproduction.

Cependant, tous les producteurs ne sont pas exposés de la même manière. Les écarts de prix entre les laiteries peuvent atteindre jusqu'à 130 € pour 1 000 litres. Les opérateurs se limitant à la collecte de lait sont les plus vulnérables, les besoins des industriels en lait bio restant restreints. Le pic de collecte, et donc de déclassement, survient au printemps, période où les cours du lait spot sont les plus bas. À l'inverse, certaines laiteries disposent des moyens nécessaires pour maintenir une prime bio, dans une optique de sécurisation de l'approvisionnement à long terme.

Ainsi, 25 % des producteurs perçoivent un prix du lait inférieur à 490 € pour 1 000 litres, avec une prime bio quasi inexistante, tandis que 25 % des exploitants obtiennent un prix supérieur à 535 €, assorti d'une véritable prime bio. L'écart de revenu disponible entre ces deux groupes atteint 9 600 € par UTHF.

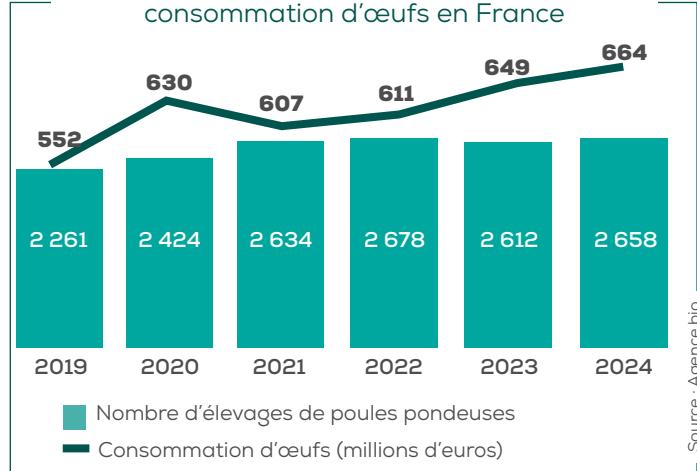
# La filière œufs de consommation

## Tendance de marché : Un marché de l'œuf porteur, même pour le bio

En 2024, la consommation d'œufs a progressé de 2 %, et la tendance s'est confirmée sur le premier semestre 2025 avec une hausse supplémentaire de 4 %. La filière bénéficie d'une demande soutenue **dans un contexte général de prix alimentaires élevés : l'œuf demeure la protéine animale la plus abordable pour les ménages.**

La filière est toutefois en pleine restructuration, avec la fin programmée des œufs issus d'élevages en cage. Cette transition entraîne ponctuellement des tensions d'approvisionnement sur certaines références, ce qui laisse temporairement davantage de place aux œufs biologiques dans le panier des consommateurs.

Évolution du nombre d'exploitations et de la consommation d'œufs en France



Cependant, le segment bio continue de perdre des parts de marché au profit des œufs plein air : la part de la consommation bio des ménages est passée de 14 % en 2021 à environ 10 % aujourd'hui. **Le bio reste par ailleurs quasiment absent de la restauration hors foyer et du marché des ovoproducts, qui représentent pourtant plus de la moitié des débouchés des œufs produits en France.**

Côté production, le nombre d'ateliers se stabilise, mais le cheptel de **poules pondeuses recule encore de 4,3 % sur un an**. Certains opérateurs avaient parié sur une massification de la production, en développant des ateliers pouvant accueillir jusqu'à 23 000 poules. Toutefois, la généralisation d'une alimentation 100 % bio, l'obligation d'utiliser des poulettes issues de l'agriculture biologique, ainsi que l'essor rapide du marché des œufs plein air, ont conduit plusieurs producteurs à se réorienter vers ce mode de production.

La filière semble aujourd'hui retrouver un équilibre entre l'offre et la demande. **Certaines enseignes spécialisées font aussi face à des difficultés d'approvisionnement en cette fin d'année 2025.** Avant d'envisager la création de nouveaux ateliers pour répondre à cette demande, les principaux opérateurs s'interrogent : ces tensions sur le marché résultent-elles d'un manque d'œufs sur les autres segments (notamment les œufs plein air et standard) ou traduisent-elles une véritable reprise de la demande en œufs biologiques ?

## Des éleveurs sans autonomie

L'étude porte sur les résultats des exploitations spécialisées en production d'œufs en agriculture biologique.

## Surfaces, main-d'œuvre et taille d'élevage

Dans ces systèmes, la main-d'œuvre atteint en moyenne 1,47 UTH, majoritairement familiale. Les salariés sont présents dans 23 % des exploitations, tandis que dans les deux tiers des cas, le chef d'exploitation constitue la seule ressource en main-d'œuvre.

Les moyens de production incluent principalement des bâtiments accueillant en moyenne 9 400 poules. Ce groupe spécialisé représente toutefois moins de la moitié des producteurs d'œufs. La production peut également être combinée avec d'autres activités, notamment la production de viande bovine (15 % des producteurs), le lait (15 %) ou encore les céréales.

Il est à noter que seulement la moitié des producteurs dispose d'une surface de culture supérieure à 10 hectares. **Le lien au sol est absent dans la grande majorité des élevages, ce qui rend ces producteurs dépendants de la disponibilité de céréales sur le marché et vulnérables face à une évolution des cahiers des charges biologiques visant une plus grande autonomie des exploitations.**

La récolte de céréales de 2024, dont les rendements ont été divisés par deux, illustre cette fragilité face au dérèglement climatique. À l'avenir, la disponibilité d'aliments produits localement pourrait devenir un enjeu majeur pour ces producteurs.

## Des revenus modestes pour ces éleveurs spécialisés

Avec un capital d'exploitation par UTH de 334 000 € et un taux d'endettement supérieur à 70 %, les aviculteurs dépendent davantage du financement bancaire que les autres producteurs en agriculture biologique. En moyenne, leur situation financière reste toutefois relativement saine : les stocks sont financés à long terme et la trésorerie nette globale s'élève à 17 000 €.

Le résultat courant moyen par exploitant s'élève à 15 700 €, soit environ 5 % du produit. **Près de 40 % des exploitations affichent un résultat négatif**, reflétant une filière concurrencée par les modes de production plein air et fortement dépendante de l'approvisionnement en aliments 100 % biologiques de qualité.



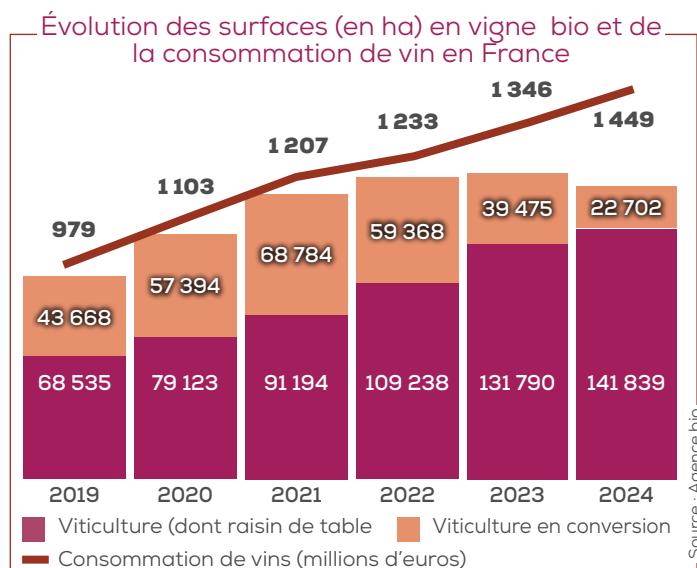
# La filière viticole



## Tendance de marché : une part du vignoble conduit en bio toujours au-dessus des 20 %

La filière viticole est la seule à atteindre les objectifs environnementaux fixés par la loi Egalim. Malgré une baisse de 4 % des surfaces, la part du vignoble français conduit en agriculture biologique reste supérieure à 20 %.

Les ventes de vin bio progressent de nouveau de 8 % tous circuits confondus. La filière se distingue par une faible part de production commercialisée en grande surface : seulement 14 % des vins bio y sont vendus. Comme dans toutes les filières, les ventes en GMS ont reculé de 7 %, mais cette baisse est largement compensée par la croissance des ventes chez les cavistes (+13 %) et à la vente directe chez le producteur (+10 %). Cette structuration de la filière a permis d'accompagner efficacement la commercialisation des nouveaux vins certifiés biologiques. Les producteurs et cavistes ont ainsi pu démontrer l'intérêt de la certification biologique auprès du consommateur, répondant à sa demande croissante de produits plus vertueux pour l'environnement et de qualité.



Les ventes de vin biologique continuent de progresser alors que la consommation globale de vin décroît d'année en année. Cependant, la situation reste contrastée selon les débouchés. La production de vin en vrac biologique demeure structurellement excédentaire. Par exemple, en Occitanie, première région productrice, le prix du vin bio en vrac était deux fois supérieur à celui du vin conventionnel en 2019, et n'est plus que 1,75 fois plus élevé aujourd'hui. La récolte de 2024, impactée par des conditions climatiques défavorables, a entraîné une diminution de 21 % des vins déclassés en conventionnel, évitant ainsi une baisse plus brutale des cours.

Pour faire face à cette situation, la filière se tourne vers l'exportation afin de mieux valoriser sa production. La massification de l'offre permet désormais de proposer l'ensemble des vins français sur le marché américain et auprès des consommateurs du Nord de l'Europe, particulièrement

demandeurs de produits biologiques. Le développement des marchés internationaux est crucial pour la filière, car, contrairement à d'autres productions agricoles, les excédents de vin biologique ne peuvent pas être écoulés sur le marché conventionnel, lui-même déjà en crise.

## Des entreprises avec de forts besoins en capitaux

L'étude porte sur les résultats des exploitations spécialisées en viticulture biologique.

### Surfaces, main-d'œuvre et taille du vignoble

Dans ces exploitations, la main-d'œuvre s'élève à 5,26 UTH, majoritairement composée de salariés. En effet, 85 % des viticulteurs emploient du personnel salarié, lequel représente 75 % des effectifs dans les exploitations ayant recours à ce type de main-d'œuvre.

La superficie moyenne du vignoble atteint 16 hectares, soit 3,02 hectares de vignes valorisés par personne. Ces exploitations se distinguent par une forte spécialisation, la viticulture constituant l'activité unique dans 93 % des cas.

### Une activité avec fort un besoin en capitaux

Avec un taux d'endettement de 51 % et une trésorerie nette globale de 43 300 €, ces exploitations affichent une situation financière solide. Les stocks sont intégralement financés à long terme. Le résultat courant atteint 87 300 € par UTHF, illustrant la rentabilité moyenne des exploitations viticoles. Cette activité mobilise également des capitaux importants, avec un capital d'exploitation moyen de 1 041 600 €, soit 198 200 € par personne travaillant sur le domaine, qu'il s'agisse d'un exploitant ou d'un salarié. Le résultat courant représente ainsi 12 % du capital investi.

La gestion d'une exploitation viticole requiert un ensemble de compétences variées :

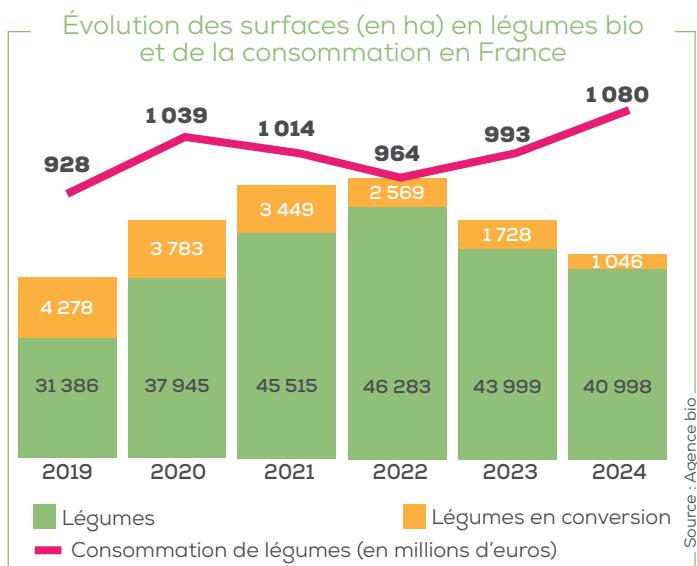
- Le savoir-faire technique, indispensable pour maîtriser la culture de la vigne sans recours aux produits de synthèse, ainsi que pour assurer la qualité de la vinification.
- Le savoir-faire commercial, essentiel pour fidéliser et développer une clientèle, une part importante de la production étant vendue en direct.
- Le savoir-faire managérial, crucial pour encadrer l'équipe de salariés, qui constitue le principal poste de charges de ces exploitations.

Dans les deux tiers des cas, les exploitations emploient au moins trois personnes. Cette disponibilité en main-d'œuvre favorise l'acquisition et la mise en œuvre de ces différentes compétences à l'échelle du vignoble.

# La filière légumes

## Tendance de marché : la filière retrouve son chiffre d'affaires d'avant-crise avec une structuration différente

En 2024, la consommation de légumes biologiques retrouve son niveau d'avant-crise en valeur. La consommation de légumes s'effectue majoritairement en vente directe et dans les magasins spécialisés, tandis que les grandes surfaces représentent moins de 30 % des volumes éculés. Cette tendance s'accentue en 2024 : la consommation recule de 3 % en GMS, tandis qu'elle progresse de plus de 10 % dans les magasins spécialisés et les circuits de vente directe. La demande de produits locaux de la part des consommateurs réguliers poursuit sa progression. En revanche, les consommateurs occasionnels de légumes biologiques en grandes surfaces se font de plus en plus rares.



Pour la première fois, le nombre de producteurs diminue de 4 %. Les surfaces conduites en bio, en baisse plus marquée depuis plusieurs années (-14 % en deux ans), retrouvent désormais leur niveau d'avant-crise. Ce sont donc les exploitations de plus grande taille qui quittent la filière. Les maraîchers des grands bassins de production, ayant converti une partie de leurs surfaces pour approvisionner les GMS, reviennent en partie au conventionnel faute de débouchés suffisants. En revanche, les petits producteurs pratiquant la vente directe ou approvisionnant les commerces spécialisés répondent à la demande croissante de produits locaux des consommateurs réguliers de produits biologiques. Ils poursuivent leur développement, notamment grâce à l'installation de nouveaux producteurs.



## Un chiffre d'affaires insuffisant pour rémunérer les producteurs

L'étude porte sur les résultats des maraîchers en agriculture biologique avec moins de 5 salariés.

### Surfaces et main-d'œuvre

Au sein de ces exploitations, la main-d'œuvre s'élève à 2,82 UTH, avec des salariés présents dans deux tiers d'entre elles. Dans ces structures, ils représentent plus de la moitié des effectifs. Le coût de la main-d'œuvre constitue la principale charge de l'exploitation.

La superficie cultivée atteint en moyenne 14 hectares, et 1,49 hectare de légumes valorisé par personne. Par ailleurs, près de deux tiers des surfaces sont consacrés aux prairies et aux céréales, afin d'assurer des rotations culturelles et de préserver le potentiel agronomique des terres.

## Une main-d'œuvre suffisante pour mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires à cette activité.

Les exploitations génèrent en moyenne un résultat courant de 11 400 €, à répartir entre 1,34 unité de travail humain familial (UTHF). Les volumes de légumes produits et les prix pratiqués ne permettent pas de rémunérer pleinement le travail du chef d'exploitation. Cependant, la situation financière demeure saine, avec un taux d'endettement de 43 % et une trésorerie nette globale de 17 100 €. Dans ces exploitations, les investissements en matériel et en infrastructures, ainsi que les annuités associées, restent modérés. Les prélèvements privés par exploitant atteignent 19 000 € par exploitant, contribuant ainsi à la résilience financière observée.

La réussite d'un projet de maraîchage repose sur la maîtrise de nombreuses activités et sur le développement de compétences variées. Les producteurs doivent être en mesure de cultiver une large gamme de légumes commercialisables, sans recours aux produits de synthèse, et ce, tout au long de l'année. Cela exige des compétences techniques approfondies pour gérer la diversité des cultures. Ils doivent également maîtriser la commercialisation de leurs produits et développer des compétences en vente dans un contexte concurrentiel. Enfin, des compétences managériales sont nécessaires pour encadrer les salariés. L'enjeu consiste à réunir l'ensemble de ces savoir-faire et à réaliser toutes ces tâches au sein d'une équipe, sur une surface souvent limitée.

Au sein de ce groupe, 30 % des exploitations ne génèrent aucun revenu ; elles fonctionnent avec une main-d'œuvre réduite à deux personnes (dont un salarié) et cultivent 2,21 hectares de légumes. À l'inverse, 30 % des exploitations atteignent un revenu supérieur à 20 000 € par exploitant, avec une main-d'œuvre de 3,6 personnes (dont 2,27 salariés) et une surface en légumes de 6,2 hectares.

# La filière grandes cultures

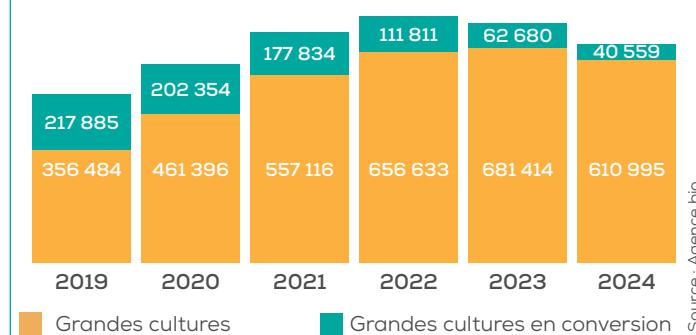
## Tendance de marché : récolte 2025 probablement excédentaire

Depuis la récolte 2021, la filière céréalier est structurellement excédentaire. Dans des conditions climatiques normales, entre 20 et 30 % de la production de blé ne trouvent plus preneur sur le marché biologique français. De nombreuses exploitations céréalier, notamment dans le Sud-Ouest, s'étaient converties à l'agriculture biologique, attirées par des prix rémunérateurs et par le développement attendu des productions animales. Cependant, la baisse des ventes en grandes et moyennes surfaces (GMS) a entraîné une diminution d'environ 20 % des besoins en blé bio paniifiable et fourrager.

La récolte 2024 a été atypique : les conditions climatiques défavorables ont entraîné une baisse marquée des rendements. Dépourvus de la sécurité qu'offrent les produits phytosanitaires, les agriculteurs biologiques ont été particulièrement touchés ; les rendements des céréales à paille ont parfois été divisés par deux. La production s'est révélée temporairement insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins ; les stocks de l'année précédente ont été résorbés, et la filière est redevenue importatrice pour cette campagne.

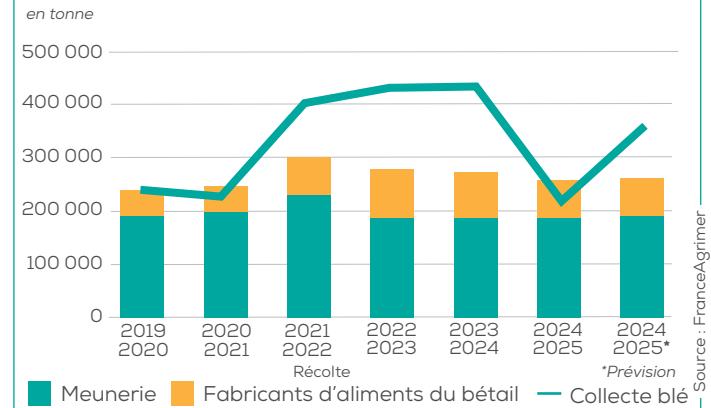
Les cotations des céréales ont momentanément retrouvé leur niveau d'avant-crise : environ 500 €/t pour le blé paniifiable et 400 €/t pour le blé fourrager. Toutefois, ces prix plus rémunérateurs n'ont pas suffi à compenser la forte baisse des rendements enregistrée dans les exploitations.

### Évolution des surfaces en grandes cultures en France (en ha)



Face à ces difficultés économiques et climatiques, les déconversions des exploitations céréalier de plus grande dimension, notamment dans le Sud-Ouest, s'accélèrent. Les terres des producteurs partant à la retraite sont majoritairement reprises par des exploitations conventionnelles. En 2024, la surface de grandes cultures conduites en agriculture biologique diminue de 12 %, et la demande se stabilise. Les conditions climatiques de la récolte 2025 ont été plutôt favorables, permettant aux rendements des céréales à paille de retrouver un niveau moyen. La baisse des surfaces cultivées en bio ne sera pas suffisante pour résorber les excédents à moyen terme. Les volumes qui seront commercialisés en conventionnel risquent à nouveau de peser sur les prix des céréales fourragères au départ des fermes.

## Évolution de la collecte et l'utilisation du blé bio



## Les prix faibles et les rendements décevants réduisent les revenus

L'étude porte sur les résultats de producteurs de céréales spécialisés.

### Surfaces et main-d'œuvre

Au sein de ces exploitations, la main-d'œuvre représente en moyenne 1,52 UTH, composée majoritairement de membres de la famille. Des salariés sont présents dans moins d'un tiers des exploitations.

La superficie moyenne s'élève à 133 hectares, principalement consacrés aux cultures céréalier. En moyenne, une personne valorise environ 65 hectares de cultures de vente. L'assolement se caractérise par une diversité des cultures, avec une prédominance de mélanges céréalier intégrant des associations de légumineuses. La taille des exploitations de ce groupe spécialisé varie également de manière significative : 20 % disposent d'une surface inférieure à 75 hectares, tandis que 20 % dépassent les 180 hectares.

## Les trésoreries des exploitations les plus fragiles sont sous tension

En moyenne, le résultat courant s'établit à 15 500 € par exploitant. Les prix peu rémunérateurs des céréales biologiques depuis la récolte 2022 expliquent en partie ce niveau de revenus modeste. La situation se dégrade davantage entre les récoltes 2023 et 2024, avec une baisse du revenu disponible de 24 300 € par agriculteur sur cette période. Bien que les cotations des céréales se redressent après la récolte 2024, les résultats économiques des producteurs continuent de se détériorer. En cause : la diminution des rendements et la dégradation de la qualité des céréales produites, qui pèsent sur les revenus des céréalier spécialisés. Malgré ces difficultés, la situation financière des exploitations demeure globalement saine, héritage des années précédentes, avec un taux d'endettement moyen de 54 % et une trésorerie nette globale (TNG) de 24 300 €. Cependant, cette moyenne masque d'importantes disparités : 63 % des exploitations disposent d'une TNG positive et financent leurs stocks à long terme, tandis qu'environ 15 % présentent un fonds de roulement négatif. Ces dernières finissent une partie de leurs immobilisations à court terme et s'exposent, en l'absence d'une remise en question de leurs pratiques, à un risque d'arrêt d'activité.



# Notre réseau

---

**Cerfrance Normandie Ouest**  
Parc d'Activités Normandika  
216 avenue des Diges, allée N°2  
14123 Fleury sur Orne

**Cerfrance Orne**  
52 boulevard du 1er Chasseur  
61000 Alençon

**Cerfrance Seine Normandie**  
Chemin de la Bretèque  
76230 Bois-Guillaume

**Cerfrance Nord-Pas-de-Calais**  
Rue Gilles de Roberval  
62800 Lievin

**Cerfrance Picardie Nord de Seine**  
17 rue Pierre Waguet  
60000 Beauvais

**Cerfrance CNEIDF**  
Centre d'Affaires Reims Champigny  
Allée JM Amelin - Champigny  
51100 Reims

**AVM Convergence**  
9 rue Émile Zola  
88000 Épinal

**Cerfrance Loire-Atlantique**  
8 rue de Laponie  
44240 La Chapelle-sur-Erdre

**Cerfrance Maine-et-Loire**  
29 avenue Jean Joxé  
49100 Angers

**Cerfrance Mayenne - Sarthe**  
Rue Albert Einstein  
Parc Technopôle de Changé  
53000 Laval

**Cerfrance Vendée**  
Parc d'activités de Beaupuy  
15 rue Jacques-Yves Cousteau  
85000 La Roche-sur-Yon

Comité de rédaction : Guillaume LEMASLE, Benjamin FLEUREAU, Régis MELOT, Benjamin CRIKELAIRE  
Contact : Atelier des Études Économiques - [aee@nm.cerfrance.fr](mailto:aee@nm.cerfrance.fr)

